



**tic&société**

Vol. 15, N° 1 | 1er semestre 2021 | 2021

**Logique algorithmique et reproduction sociale: les médiations sociales saisies par les algorithmes**

---

Stratégies des Premiers Peuples au Canada concernant les données

numériques : décolonisation et souveraineté

*First Peoples' digital data strategies: decolonization and sovereignty*

*Estrategias de los Pueblos Originarios de Canadá con respecto a los datos digitales: descolonización y soberanía*

**Karine GENTELET et Alexandra BAHARY-DIONNE**

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/ticetsociete/6063>

DOI : [10.4000/ticetsociete.6063](https://doi.org/10.4000/ticetsociete.6063)

**Éditeur**

Association ARTIC

**Édition imprimée**

Pagination : 189-208

**Référence électronique**

Karine GENTELET et Alexandra BAHARY-DIONNE, « Stratégies des Premiers Peuples au Canada concernant les données numériques : décolonisation et souveraineté », *tic&société* [En ligne], Vol. 15, N° 1 | 1er semestre 2021 | 2021, mis en ligne le 20 mai 2021, consulté le 25 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ticetsociete/6063> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.6063>

---

Licence Creative Commons

**Stratégies des Premiers Peuples au Canada concernant les  
données numériques : décolonisation et souveraineté**

**Karine GENTELET et Alexandra BAHARY-DIONNE**

[karine.gentelet@uqo.ca](mailto:karine.gentelet@uqo.ca)

[abaha101@uottawa.ca](mailto:abaha101@uottawa.ca)

## **Stratégies des Premiers Peuples au Canada concernant les données numériques : décolonisation et souveraineté**

Karine Gentelet est professeure agrégée au Département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais et titulaire de la Chaire Abeona-ENS-OBVIA en intelligence artificielle et justice sociale.

Ses intérêts de recherche et ses publications portent sur la reconnaissance des droits des Peuples autochtones, l'usage de la technologie numérique et de l'intelligence artificielle au service de la justice sociale, l'éthique de la recherche en contexte autochtone et la responsabilité sociale des chercheurs.

Karine Gentelet est chercheuse au Centre interuniversitaire de recherche et d'études autochtones (CIERA) et au Centre de recherche en droit prospectif de l'Université de Montréal (CRDP). Elle est également chercheuse au sein de l'Observatoire international des impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA).

Alexandra Bahary-Dionne est doctorante à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Ses intérêts de recherche et ses publications portent sur l'accès à la justice, la place des savoirs citoyens au sein des initiatives juridiques et technologiques, les inégalités sociales et le droit privé ainsi que la méthodologie de la recherche en contexte numérique.

### **Résumé**

Dans cet article, nous proposons une réflexion à partir d'une posture d'alliées sur les enjeux de décolonisation informationnelle et de souveraineté des données. Considérant le recours croissant aux données numériques par une pluralité d'acteurs, nous cherchons à contribuer aux réflexions sur la gouvernance du numérique en y intégrant certains enjeux informationnels auxquels font face les Premiers Peuples au Canada. Nous proposons alors différentes observations qui appuient la thèse selon laquelle les stratégies numériques des Premiers Peuples, fondées sur des épistémologies traditionnelles et sur certaines structures de contrôle informationnel, ont le potentiel de mettre en œuvre une gouvernance décolonisée des données numériques qui les concernent. Ces stratégies témoigneraient alors de l'agentivité numérique des Premiers Peuples.

**Mots-clés** : peuples autochtones, données numériques, décolonisation, souveraineté des données

## **First Peoples' digital data strategies: decolonization and sovereignty**

### **Abstract**

In this paper, we propose a reflection from a position of allies on the issues of decolonization of information and data sovereignty. Given the increasing use of digital data by a plurality of actors, we aim to contribute to the reflections on digital governance by linking the latter to a number of informational issues that First Peoples in Canada are facing. We present various observations that we believe would support the idea that First Peoples' digital strategies that are based on traditional epistemologies and informational control structures would make it possible to implement a decolonized governance of the digital data that concerns them. As such, it would then reflect the digital agency of First Peoples.

**Keywords:** Indigenous Peoples, digital data, decolonization, data sovereignty

## **Estrategias de los Pueblos Originarios de Canadá con respecto a los datos digitales: descolonización y soberanía**

### **Resumen**

En este trabajo, proponemos una reflexión desde una posición de aliados sobre las cuestiones de descolonización de la información y de soberanía de los datos. Dado el creciente uso de los datos digitales por parte de una pluralidad de actores, pretendemos contribuir a las reflexiones sobre la gobernanza digital vinculando esta última a una serie de cuestiones informativas a las que se enfrentan los Pueblos Originarios en Canadá. Proponemos presentar varias observaciones que creemos que apoyarían la idea de que las estrategias digitales de los Pueblos Originarios que se basan en epistemologías tradicionales y estructuras de control de la información que permitirían implementar una gobernanza descolonizada de los datos digitales que les conciernen. Como tal, reflejaría entonces la agencia digital de los Pueblos Originarios.

**Palabras claves :** pueblos indígenas, datos digitales, descolonización, soberanía de datos

Les implications sociales de la production et de l'utilisation des données numériques concernant les groupes socialement et historiquement marginalisés suscitent un intérêt croissant dans la littérature scientifique (Eubanks, 2018 ; Noble, 2018 ; Benjamin, 2019). Or, leur utilisation par ces groupes ainsi que leur signification au chapitre de la participation citoyenne restent à documenter (Ricourte, 2019), en particulier en ce qui concerne les Premiers Peuples (Córdova, 2018). Une réflexion sur l'utilisation des données et des systèmes sociotechniques qui traitent ces données par des groupes marginalisés ou minoritaires est d'autant plus nécessaire que, dans les représentations sociales émanant tant de la population générale que de la communauté scientifique, les Premiers Peuples<sup>1</sup> sont rarement présentés en tant qu'utilisateurs de technologies numériques. Pour Córdova (2018, 3), ces représentations illustrent parfaitement la persistance de la philosophie colonialiste selon laquelle les Premiers Peuples sont avant tout des êtres de nature évoluant dans un mode dit « traditionnel ». Leurs pratiques les rendraient inadaptés, voire inaptes, face à un monde dit « moderne ». Ils seraient par conséquent incapables de s'adapter à de telles technologies et de les mobiliser pour leurs propres bénéfices. Pourtant, selon Shedlock et Vos (2018, 4), les Premiers Peuples ont depuis toujours développé de nouvelles technologies pour améliorer leurs relations avec leur environnement, que ce soit pour la navigation, la chasse ou la préservation des aliments, par exemple.

Cet article fait écho à une réflexion amorcée dans le cadre de la phase exploratoire<sup>2</sup> d'un projet de recherche<sup>3</sup> portant sur les usages du numérique et de l'intelligence artificielle (IA) par et pour des communautés et groupes historiquement marginalisés dans l'objectif d'améliorer leur accès à la justice<sup>4</sup>. Dans le cadre

---

<sup>1</sup> Dans cet article, la terminologie de Premiers Peuples est utilisée pour inclure à la fois les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Nous utiliserons également le terme « Autochtones » pour désigner les individus de ces trois groupes.

<sup>2</sup> Dans la première phase du projet d'une durée de 5 ans, nous avons mené une veille technologique d'initiatives numériques par et pour des communautés ou groupes marginalisés (de mai 2019 à mars 2020) en utilisant des combinaisons de mots tels que « données », « intelligence artificielle », « *big data* », « justice sociale » et « communautés marginalisées » (en français et en anglais) sur le moteur de recherche Google. Après avoir analysé la première salve d'initiatives trouvées, nous avons mené des recherches supplémentaires à partir de l'information disponible sur les sites des initiatives (par exemple, des mentions de partenariats, de projets ou de programmations de conférences où étaient présentées d'autres initiatives) ainsi que des mots-clés fréquemment utilisés pour décrire les initiatives sur ces sites. Nous avons également trouvé certaines initiatives à partir de littérature scientifique sur les courants *data justice* et *data activism* grâce à une recherche avec ces mêmes mots-clés sur ProQuest.

<sup>3</sup> Le projet de recherche est financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

<sup>4</sup> Le terme d'accès à la justice est ici défini plus largement que l'accès aux tribunaux ou au droit étatique. Le concept de justice doit être compris en termes de justice sociale et

du projet de recherche, nous cherchons à documenter comment ces communautés et groupes interagissent avec les systèmes traitant des données numériques<sup>5</sup>, les raisons pour lesquelles ils les mobilisent ainsi que les modèles de gouvernance mis en place pour atteindre leurs objectifs. Par communauté ou groupe marginalisé, nous entendons des groupes qui ont historiquement subi et qui subissent un rapport de domination dans leur relation avec les acteurs publics ou privés, par exemple sur la base du genre, de la racialisation, de l'ethnicité, de la sexualité ou de la pauvreté. À une échelle plus macrosociologique, cette conception inclut les communautés qui sont dans un rapport de marginalisation et de colonisation (Santos, 2009), notamment les Premiers Peuples au Canada et ailleurs dans le monde.

La veille technologique que nous avons effectuée nous a permis d'identifier plusieurs types d'initiatives qui ont été mises en place par et pour des communautés et groupes marginalisés. De manière préliminaire, la veille nous a aussi permis de circonscrire d'emblée un certain nombre d'enjeux en lien avec la nature des données, tels que le contexte de leur collecte, leur gouvernance et leur manque de représentativité par rapport à la réalité vécue par les personnes concernées<sup>6</sup>. Enfin, des enjeux liés au fait que les données reproduisent des représentations coloniales quant aux personnes, aux groupes concernés et quant à leur environnement ont aussi été soulevés. À ce titre, les données participent à maintenir la position hégémonique de l'État.

Dans cet article, nous proposons une réflexion à partir d'une posture d'alliées sur les enjeux de décolonisation informationnelle et de souveraineté des données. Considérant le recours croissant aux données massives numériques par les acteurs publics et privés, nous trouvons pertinent d'amorcer cette réflexion sur la gouvernance du numérique et de la mettre en lien avec certains enjeux identifiés dans la phase exploratoire de notre recherche et mis en avant par la littérature. Nous proposons donc ici de présenter différents éléments qui, selon nous, appuieraient l'idée selon laquelle les stratégies des Premiers Peuples fondées sur des épistémologies traditionnelles et des structures de contrôle informationnel permettraient de mettre en œuvre une gouvernance décolonisée des données numériques qui les concernent. Ceci témoignerait alors de

---

donc pris dans un contexte sociopolitique de rééquilibrage de rapports de pouvoirs inégalitaires plutôt que strictement juridiques ou judiciaires.

<sup>5</sup> Par exemple les systèmes d'information géographique (GIS), les technologies de chaîne de blocs, l'infonuagique, les systèmes d'intelligence artificielle, etc.

<sup>6</sup> Les données proviennent parfois d'entités publiques, n'étant ainsi pas produites par les groupes concernés. Nous y reviendrons.

l'agentivité numérique des Premiers Peuples et d'une capacité à mobiliser certaines technologies pour atteindre leurs objectifs d'autodétermination et à créer ce que Lewis (2016) appelle un « futur imaginaire ».

Les stratégies des Premiers Peuples seraient en ce sens dessinées en tant que résistance aux tentatives étatiques d'assimilation et aux déficits structurels informationnels qu'elles ont induits. Elles s'inscriraient aussi dans une approche afin de rendre visibles (Lewis, 2014 ; Lewis, 2016) leurs démarches de réappropriation, de réaffirmation et d'autoreprésentation et donc d'autodétermination (Córdova, 2018, 5). Ces stratégies permettraient alors la reconfiguration des rapports de pouvoir inégalitaires (Lewis, 2014 ; Gasparotto, s. d. ; Córdova, 2018).

## **1. Typologie des initiatives liées à l'utilisation des données numériques**

À la suite de la première phase de la recherche, nous avons circonscrit un certain nombre de disparités dans les initiatives recensées en ligne. Ces disparités concernent leur finalité, leurs instigateurs ou encore leur mode de gouvernance. Ceci étant dit, toutes ont pour objectif le contrôle des données, peu importe le contexte géographique ou l'identité des instigateurs. Le contrôle des données est directement lié au statut marginalisé des communautés ou des groupes et donc à leur volonté de renverser des rapports inégalitaires. Il semblerait alors que, pour les groupes concernés, un meilleur accès à la justice sociale passe par un meilleur contrôle des données qui les représentent ou qui les concernent. Par exemple, bien que certaines initiatives utilisent des systèmes de données du secteur public ou privé, il apparaît qu'elles ont comme objectif d'assurer une forme de contrepuissance ou de « sousveillance » de ces entités publiques ou privées (Mann *et al.*, 2002 ; Alloing, 2016). D'autres initiatives optent plutôt pour des modèles avec leurs propres logiciels ou algorithmes. Leur objectif est alors de mettre à profit les données, notamment sur leur visualisation, pour documenter les injustices vécues par ces communautés et groupes.

Au vu de la littérature scientifique, nous avons ainsi répertorié huit types de stratégies liées à l'utilisation des données. La stratégie du témoignage par les données (*data witnessing*) permet par exemple de documenter les injustices qui demeurent peu ou mal documentées par l'État (Gray, 2019). La stratégie de la représentativité des données (*data representation*) permet de contrer les processus d'effacement ou d'invisibilisation de certains groupes au sein des données institutionnelles. La sousveillance

(*counter-surveillance*) amène à développer des outils de veille ou à utiliser des données pour suivre les activités d'acteurs publics ou privés impliqués dans la production de données massives ayant un impact sur les réalités des groupes. La stratégie de l'éducation populaire permet de mettre en place des activités de renforcement des capacités numériques, c'est-à-dire d'améliorer la littératie, l'agentivité et la participation citoyenne relatives aux données numériques, par exemple en amenant les groupes à se familiariser avec les données ouvertes et à comprendre les risques et bénéfices associés à leur usage. La souveraineté des données (*data sovereignty*) vise à redonner aux groupes concernés le contrôle et la possession des données qui les concernent (Kukutai et Taylor, 2016). Au sein de certaines initiatives, cette stratégie est d'ailleurs combinée à des mesures pour assurer une sécurisation culturelle et ainsi préserver l'intégrité des droits culturels. La stratégie basée sur la sécurité numérique (*digital security*) a pour objectif de mettre en place des mesures pour contrer la surveillance de ces communautés et groupes marginalisés par le codage de leurs données. La contrecartographie (*counter-mapping*) (Peluso, 1995 ; Kidd, 2019) vise à collecter des données pour corriger des discours erronés sur la réalité des communautés et groupes marginalisés et ainsi réaffirmer leur pouvoir et leur autonomie quant aux représentations cartographiques les concernant. La stratégie du design participatif (*participatory design*) vise à mettre en place des espaces pour que les communautés et groupes concernés soient intégrés en tant que modérateurs dans les processus de design des systèmes de traitement de données qui les concernent. Les développeurs agissent alors comme des facilitateurs plutôt que comme des décideurs (Costanza-Chock, 2020). Il est à noter que ces stratégies ne sont pas à usage exclusif, dans le sens où elles sont la plupart du temps combinées les unes avec les autres au sein de la même initiative ou en alternance dans le temps. Elles apparaissent ainsi déployées de manière à suivre l'évolution des besoins et du processus de prise de contrôle des données par les groupes, les institutions ou les communautés des Premiers Peuples.

À la lumière de la première phase de recension, il apparaît que plusieurs groupes autochtones au Canada recourent aux différentes stratégies que nous venons d'exposer<sup>7</sup>. Les initiatives recensées, notamment au Canada, semblent révéler en effet que la représentativité des données par rapport à leurs besoins et leurs objectifs d'autodétermination est un élément fondamental, tout

---

<sup>7</sup> Pour des raisons éthiques, de confidentialité et de sécurité, nous ne nommerons pas les initiatives que nous avons identifiées lors de cette première phase exploratoire de recherche. En effet, nous n'avons pas encore formalisé d'entente de collaboration en recherche avec les communautés et groupes qui les ont développées.



comme la mise en place d'outils et de structures pour contrer les représentations discriminatoires à leur endroit. En comparaison avec celles d'autres communautés ou groupes, les initiatives par et pour les Premiers Peuples semblent avoir pour finalité la maîtrise du territoire, que ce soit pour en assurer la défense, à en préserver l'intégrité ou à en assurer l'accès. De plus, certaines initiatives viseraient à collecter de grands volumes de données en vue de documenter les usages du territoire, d'en dresser une cartographie, ou encore d'accumuler des preuves de sites affectés par des usages abusifs découlant d'exploitations forestières, pétrolières ou minières. Ces initiatives proposent ainsi un discours alternatif ou contre hégémonique sur le territoire en général, sur les territoires ancestraux de manière plus spécifique ainsi que sur les droits territoriaux, que ce soient les droits des personnes qui fréquentent ces territoires ou les droits du territoire en tant qu'entité (relativement à la préservation de ses écosystèmes, par exemple). Certaines initiatives viseraient aussi à renforcer les connaissances de certains groupes et communautés sur leurs territoires et ainsi à remettre de l'avant des connaissances et des savoirs traditionnels. Elles participeraient en ce sens à contrer le discours étatique envers les Premiers Peuples et à mettre de l'avant un discours alimenté uniquement par ces derniers en fonction de leurs savoirs et valeurs.

Afin d'aller plus loin dans la compréhension des éléments qui viennent soutenir cette volonté de proposer un discours contre hégémonique, il nous apparaissait important d'explicitier le contexte historique du colonialisme informationnel sur les Premiers Peuples et ses conséquences systémiques.

## **2. Contexte historique du colonialisme informationnel**

Les données produites sur les Premiers Peuples, depuis les premiers moments de la colonisation du continent, l'ont été dans un objectif de prise de contrôle et d'asservissement à la fois physique et symbolique par les puissances coloniales. Le contrôle de l'information et des données sur les Premiers Peuples a fait partie de la stratégie de l'État pour nourrir certaines représentations de la population non autochtone sur les Peuples autochtones et ainsi justifier les politiques assimilatoires et les violences vis-à-vis ces derniers (Lewis, 2016 ; Córdova 2018). Dès le début de la colonisation, le discours sur les Premiers Peuples était contrôlé par le gouvernement, qui définissait les critères, les problèmes et les solutions concernant leurs réalités. Ce discours mettait en scène les carences structurelles et les incapacités agentives des Premiers Peuples par rapport à la prise en charge de leur avenir (Lewis, 2016). Il en résulte que les informations et les données produites sur les Premiers Peuples ont été biaisées par ces conceptions étatiques (Gasparotto, 2016.) et ont servi les intérêts du

colonialisme (Lewis, 2016 ; Córdova, 2018 ; Ricaurte, 2019).

Depuis les premières tentatives de colonisation de l'Amérique du Nord, les populations autochtones ont fait l'objet de nombreux types de collectes de données, que ce soit par les explorateurs pour établir par exemple des cartes, par des agents des affaires indiennes, par des prospecteurs de ressources naturelles ou encore par des universitaires, l'objectif de ces derniers étant de documenter les pratiques et de mettre en avant la défaillance et la non-conformité des structures de gouvernance autochtone, de manière à formaliser le processus de colonisation et d'appropriation des terres. La documentation des pratiques et les méthodologies de collecte des données ont été ainsi organisées et conçues en fonction d'une logique d'asservissement et à partir d'un certain nombre de conceptions occidentales et religieuses (Lewis, 2016). Elles ne tenaient pas compte des fondements ni des systèmes sociopolitiques et juridiques de ces peuples. Par exemple, le nomadisme de certains groupes a été interprété comme une preuve de la non-occupation du territoire et, en conséquence, venait justifier la dépossession des Autochtones au profit des colons, jugés plus aptes à faire proliférer les ressources du territoire (Ross-Tremblay et Hamidi, 2013). Les données scientifiques et étatiques ont ainsi justifié la mise en place d'un système de ségrégation sociale, politique, juridique et spatiale, et l'imposition d'un certain nombre de règles effectives d'assimilation et de contrôle. Cet « assemblage sociotechnique » de données, pour reprendre la formule de Ricaurte (2019 : 353), a permis la construction d'une identité et de représentations de qui est autochtone, autant biologiquement que culturellement, ainsi que de l'environnement dans lequel ces personnes interagissent. Tous les dossiers en lien avec les Autochtones ont été regroupés et centralisés au sein d'une entité administrative. Ils sont régulés à partir d'une législation spécifique principale, la *Loi sur les Indiens*. Ceci a fait en sorte que toutes les données relatives aux Autochtones sont traitées à part de celles du reste de la population canadienne et qu'elles servent à informer les politiques relatives aux Autochtones.

Les données produites ont contribué en ce sens à perpétuer de manière systémique l'hégémonie de l'État canadien sur les Premiers Peuples. Ce régime de ségrégation politique, sociale, culturelle, juridique et informationnelle a eu des répercussions sur les représentations sociales des non-autochtones sur les Autochtones, puisque leurs pratiques étaient présentées comme non civilisées, inadéquates et irrationnelles afin de légitimer le système de ségrégation en place (Gohier, 2013). Ces représentations que l'on retrouve dans d'autres systèmes coloniaux, comme en Afrique (Mhlambi, 2020), ont eu également une incidence sur les représentations des dimensions biologiques du corps des

personnes autochtones par rapport à leurs capacités de combattre un virus, de développer des maladies chroniques ou de supporter l'alcool, par exemple. Jusqu'à présent, la population canadienne allochtone n'est d'ailleurs toujours pas très informée de l'histoire, des réalités et des enjeux auxquels font face les Premiers Peuples. De plus, la complexité du contexte législatif est telle qu'il y a une tendance à simplifier à outrance les enjeux les concernant, contribuant à une mauvaise représentation des Premiers Peuples lors des processus de collecte de données sur leurs réalités.

Les méthodologies de collecte de ces données déployées par l'État soulèvent ainsi de nombreux problèmes et ne permettent pas d'obtenir des données qualitativement représentatives. Les catégories utilisées ont longtemps été déterminées à partir de critères identitaires définis par des personnes non autochtones dont la compréhension des enjeux autochtones était limitée à leurs représentations sociales. Par exemple, les catégories d'identification de Statistique Canada n'arrivaient pas à saisir la complexité des enjeux identitaires des personnes autochtones habitant en milieu urbain (Norris, Clatworthy et Peters, 2013). Elles excluaient d'emblée toutes les personnes qui se définissent comme appartenant aux Premiers Peuples, mais qui n'ont eu aucun lien formel ou juridique avec une communauté sur une réserve pour de multiples raisons légitimes, comme les personnes métisses, dont les origines autochtones ne sont pas reconnues au sens de la *Loi sur les Indiens* (Norris, Clatworthy et Peters, 2013). De plus, certains individus et communautés autochtones participent peu aux exercices de recensement national sur lesquels s'appuie Statistique Canada (Hubner, 2007). Ils refusent systématiquement de collaborer aux recensements au nom de la réaffirmation de leur souveraineté politique et de leur autodétermination (Hubner, 2007). Il en découle que les résultats ne représentent que partiellement les réalités. Pourtant, ils sont encore utilisés par les décideurs publics ou par les chercheurs, ce qui contribue à renforcer une forme de discrimination informationnelle systémique.

Face à des méthodologies et des collectes de données principalement contrôlées par des agents extérieurs, les Premiers Peuples semblent avoir mis en place un certain nombre de mesures qui visent à la fois la collecte et la production de données plus représentatives (Shedlock et Vos, 2018), et qui soutiendraient leurs revendications d'autodétermination. Nous avançons que ces mesures ont le potentiel de leur permettre de reprendre le contrôle sur la nature, la qualité et la quantité des données et de l'information les concernant et de déconstruire les processus d'objectivation de leurs réalités (Córdova, 2018). En outre, les épistémologies autochtones et les modes de gouvernance qui en découlent constituent des structures essentielles à considérer dans la

décolonisation du numérique.

Dans la partie suivante, nous allons détailler des éléments qui, selon nous, viennent soutenir une stratégie de décolonisation informationnelle et qui justifieraient le recours à des données numériques pour répondre à certains besoins et objectifs d'autodétermination tels que constatés dans les initiatives identifiées dans notre veille.

### **3. Stratégies de décolonisation informationnelle**

Selon Ricaurte (2019, 356), deux éléments principaux sont nécessaires pour déjouer cette hégémonie informationnelle. Le premier élément consiste à mettre en place des structures alternatives pour permettre la réintégration et la reconnaissance du deuxième élément, à savoir les épistémologies marginalisées ou invisibilisées. Cette stratégie favorise alors la mise en place des modes de production de données plus représentatives d'une diversité de réalités, permettant enfin de décoloniser les notions d'apprentissage, de savoirs et de connaissances (Shedlock et Vos, 2018, 3).

En effet, la production et le contrôle des données en contexte colonial permettent d'imposer une représentation hégémonique de l'ordre social et politique, mais également une certaine représentation de l'humanité tant sur le plan biologique que sur le plan culturel ou social (Ricaurte, 2019). Cela induit alors une construction de l'identité déterminée à partir d'un contexte de rapports inégalitaires de pouvoir. Cette représentation rigidifie ainsi les interactions entre humains et leurs environnements en les chosifiant en fonction d'une épistémologie dominante et coloniale qui ne correspond pas aux représentations du monde et aux savoirs des groupes dominés, en l'occurrence les Premiers Peuples.

Dans les parties suivantes, nous allons montrer que les stratégies des Premiers Peuples du Canada incluent précisément ces deux éléments. Dans un premier temps, nous verrons quelles sont les structures alternatives qui ont été mises en place. Dans un deuxième temps, nous regarderons comment les épistémologies pourraient permettre de repenser la relation entre l'identité individuelle et les données qui s'y rattachent, et ainsi proposer des modes décolonisés de gouvernance des données.

#### **3.1. Mesures de contrôle informationnel et de souveraineté des données**

Selon Lovett, Lee, Kukutai, Cormack, Rainie et Walker (2019), les mouvements de souveraineté autochtone des données (« Indigenous Data Sovereignty » ou « IDS ») et de gouvernance autochtone des données (« Indigenous Data Governance ») ont été

développés pour permettre aux Premiers Peuples d'établir leurs propres représentations et pratiques de « *good data* » au regard de données générées et collectées par et pour eux. Le mouvement IDS a émergé en réponse à des « *poor data practices* » des acteurs publics et privés et il intervient sur toute la chaîne de traitement des données, de la conceptualisation à la reddition de comptes (Lovett, Lee, Kukutai, Cormack, Rainie et Walker, 2019). Les pratiques et mouvements IDS semblent conçus comme une manifestation de la souveraineté basée sur une conception alternative des données ; conception au cœur de laquelle figure le droit des personnes autochtones à l'autodétermination et à l'autonomie (Walter et Suina, 2019, 237). L'IDS remet aussi en question les pratiques coloniales et occidentales en matière de données qui ont été utilisées pour les contrôler et qui se perpétuent en contexte numérique (Walter et Suina, 2019, 237).

Par exemple, des mesures ont été mises en place sur le plan des recherches pour outiller les communautés et les organisations autochtones lorsqu'elles collaborent à des recherches et des collectes de données (Basile et Asselin, 2012 ; Shedlock et Vos, 2018). Des protocoles de recherche ont ainsi été conçus pour faire en sorte que les questions relatives à la collecte et à la production des données fassent l'objet d'ententes formelles entre les différentes parties<sup>8</sup>. Les communautés et les organisations doivent être incorporées en tant qu'acteurs au même titre que les chercheurs, et non pas comme de simples participants (Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2014). Ces protocoles, qui sont l'initiative d'organisations autochtones de recherche, sont actuellement imposés dans pratiquement tous les champs disciplinaires pour lesquels des données sont collectées sur les Premiers Peuples.

Les communautés et organisations autochtones qui ont recours à ces protocoles sont invitées à définir leurs propres conditions de collecte et de production des données les concernant (Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2014). Leur consentement et leur participation active sont requis aux différentes étapes du projet de recherche, qu'il s'agisse de sa conceptualisation, de sa réalisation, de la production, de l'analyse ou de la diffusion des données. Elles sont également invitées à définir les moyens requis pour conserver le contrôle et la gouvernance des données qui seront collectées (Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2014). Même dans le cadre d'initiatives récentes utilisant la technologie, Córdova (2018, 5-6) montre que les informations partagées sur Internet sur les Premiers Peuples par les gouvernements peuvent dévoiler des

---

<sup>8</sup> Ce que nous ferons dans le cadre de ce projet.

informations confidentielles mettant à risque les communautés ou certaines de leurs causes. Cela touche par exemple les causes reliées aux revendications territoriales ou encore aux savoirs médicaux.

Ces protocoles constituent un outil de renforcement des capacités d'autonomisation dans la gouvernance des données et, en conséquence, de mise en œuvre de l'autodétermination. Un autre élément fondamental à souligner en lien avec le recours à ces protocoles concerne le fait que les Premiers Peuples demandent que toute collecte soit menée en fonction de sujets qui leur sont pertinents et utiles. Les seules pratiques ou actions désormais valorisées, et, pour certaines communautés, les seules autorisées, sont celles pour lesquelles les données servent à soutenir les actions locales ou celles des institutions autochtones. En ce sens, la collecte des données doit se faire par et pour les Premiers Peuples. Même si cette mesure ne concerne pour l'instant généralement que les recherches universitaires, publiques ou parapubliques, le modèle conçu facilite la mise en place de structures et de pratiques durables de gouvernance des données au sein desquels les besoins et les objectifs des Premiers Peuples constituent l'unique moteur d'action. Le fait que l'usage de ces protocoles soit soutenu par les principales agences subventionnaires qui financent les recherches universitaires renforce le caractère structurant et durable de ces modèles autochtones de gouvernance des données.

Certaines organisations des Premiers Peuples ont également mené pendant une vingtaine d'années une réflexion pancanadienne sur les différents enjeux de souveraineté informationnelle. Les principes PCAP<sup>®</sup> — propriété, contrôle, accès et possession — sont nés dans la foulée de cette réflexion<sup>9</sup>. Amorçés au début des années 2000 et finalisés en 2014, ces principes représentent des lignes directrices relatives à toutes les étapes du traitement des données et des informations. Ce faisant, ils déterminent à la fois la qualité et la finalité des processus de gouvernance des données et agissent comme système normatif pour encadrer la gouvernance des données. L'objectif est que les Premiers Peuples disposent du contrôle total et de la propriété des données de manière à être souverains au niveau informationnel. La perspective qui émane de ces principes est celle du renforcement des capacités, entièrement tournées vers les besoins des Premiers Peuples de disposer d'informations qui les représentent. Finalement, les principes PCAP<sup>®</sup> exemplifient le fait que les données constituent un élément fondamental dans les stratégies d'autodétermination politique et

---

<sup>9</sup> <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/> (site consulté le 8 mars 2021)

identitaire. Les Premiers Peuples pourront alors utiliser cette information pour mettre en évidence leurs réalités sur la base de données de qualité à partir desquelles ils disposeront de procédures de contrôle.

Il convient maintenant d'exposer en quoi les épistémologies autochtones pourront se refléter dans la gouvernance des données numériques.

### **3.2. Penser la gouvernance des données à partir des épistémologies traditionnelles**

Certains chercheurs ont démontré que les épistémologies autochtones sont très différentes des épistémologies occidentales basées sur une rationalité anthropocène et individuelle (Abdilla, 2019, Abdilla et Fitch, 2017 ; Lewis, Arista, Pechawis et Kite, 2018 ; Tallbear, 2019). Bien qu'il existe des différences entre les épistémologies autochtones, il est possible de dégager certaines tendances communes.

#### *3.2.1. Écosystèmes d'interactions*

Selon certaines épistémologies, l'humain n'est pas placé au centre de son environnement (Lewis, Arista, Pechawis et Kite, 2018). Il ne constitue ainsi qu'une entité parmi d'autres et il sera défini individuellement, mais toujours à travers d'autres entités interconnectées entre elles (un animal, une plante, l'eau, une roche, une étoile, un esprit ou le territoire). Il n'existe ainsi pas de séparation entre ce qui est vivant et non vivant ni d'opposition entre l'humain et la nature (Tallbear, 2019). Chaque entité est considérée comme pourvue d'une agentivité et d'une rationalité qui lui sont spécifiques. Elle justifie son existence consubstantiellement à une autre. L'ensemble des entités évoluent au sein d'un écosystème. Ainsi, l'être humain existe parce qu'il chasse pour se nourrir et donc dépend de certaines espèces d'animaux qui vont elles-mêmes dépendre de la flore pour se nourrir. L'être humain compte aussi sur les savoirs de ses ancêtres pour déterminer les territoires où chasser. La flore compte sur les déplacements des espèces animales pour se régénérer et se reproduire, et ainsi de suite.

Les notions de matérialité, d'immatérialité, de visibilité ou d'invisibilité des entités ne sont pas des critères pertinents pour qualifier les interactions au sein de cet écosystème, pas plus que les notions d'agentivité ou de rationalité ne sont pertinentes pour déterminer la légitimité de telles interactions. En effet, ce n'est pas la forme ou la nature des entités, mais plutôt la relation établie entre ces entités qui est déterminante pour la valeur, la représentativité et la légitimité des actions produites. Le déterminant clé réside dans la qualité et la durabilité des interactions qui vont être générées entre ces entités. Il n'est donc pas possible de caractériser l'entité sans

considérer l'interaction puisque les deux se répondent mutuellement en faisant partie du même écosystème. Qualifier (ou quantifier) l'un revient donc à qualifier (ou quantifier) l'autre. Cette conception implique ainsi d'établir une équité entre toutes les entités pour créer un ensemble équilibré, fluide, et donc fonctionnel. Le contexte multidimensionnel dans lequel les entités évoluent est également appréhendé au sein de cet écosystème. Ce contexte est interprété à travers la forme d'un réseau, un composite des interactions, peu importe leur nature, leur contenu et leur rationalité (Lewis, Arista, Pechawis et Kite, 2018 ; Abdilla, 2018 ; Tallbear, 2019). Concrètement, ce réseau permet d'intégrer de manière dynamique, dans un même écosystème, la pluralité des interactions entre les êtres humains et, notamment, leur environnement ou le contexte (historique, social, culturel ou géographique).

Les épistémologies autochtones permettent ainsi de concevoir la relation entre les êtres humains et le contexte dans lequel ils évoluent de manière consubstantielle (Lewis, Arista, Pechawis et Kite, 2018). L'analyse des interactions se fait également en tenant compte de leurs contextes de production. En ce sens, l'être humain ne constitue pas l'unique source informationnelle et il n'est pas non plus déconnecté des autres facteurs ou éléments qui contribuent à définir à la fois son identité et son action. L'être humain, ainsi que toute information reliée à la compréhension de son identité et de son action, constituent un tout indivisible.

### 3.2.2. *Éthique de la relation*

Les systèmes de gouvernance traditionnelle de certains Premiers Peuples disposent donc d'un mécanisme pour maintenir un lien normatif entre les différentes entités. Cette technologie autochtone de gouvernance (Abdilla, 2019) permet alors de maintenir un lien formel de gouvernance entre les individus et les données numériques qui les représentent, mais aussi d'intégrer une valeur qualitative à ce lien. Kim Tallbear (2019, 25) parle en ce sens d'une relation de soin ou d'assistance au sein de laquelle l'objectif est d'être en bons termes (« *being in good relation* »). Cela implique alors, en plus d'un lien à maintenir, un système d'obligations et de responsabilités qui repose sur une éthique de la relation.

En effet, ces systèmes présentent des modes de gouvernance basés sur la répétition et la réciprocité, de manière à conserver un équilibre entre les pouvoirs et les responsabilités de chacune des entités, de même qu'entre les intérêts individuels et collectifs (Lewis, Arista, Pechawis et Kite, 2018). Cet équilibre est maintenu par l'éthique de la relation, c'est-à-dire une éthique dans la conduite des interactions entre les différentes entités. En fait, ce qui est pris doit être proportionnel à ce qui est donné, et inversement. Cette éthique s'applique à tous les types d'entités (et donc d'interactions)



disposant d'une agentivité et d'une rationalité (être humain, animal, plante, étoile, ancêtre disparu, eau, vent, soleil, etc.). Une interaction est *de facto* légitime si elle est répétée en fonction d'un même schéma précis et qu'elle contribue à une réciprocité entre les entités. Elle participe alors au maintien d'une équité entre les entités et de l'équilibre au sein de l'écosystème. Par exemple, chasser en fonction de ses besoins et dans le respect des cycles saisonniers fait en sorte que la faune et la flore pourront alors se régénérer adéquatement et permettre aux êtres humains de disposer d'un gibier suffisamment nourri lors de la prochaine saison. Les différents besoins sont donc respectés et l'équilibre est maintenu tout en permettant des interactions entre des entités telles que les êtres humains et la faune, la flore, la lune et le soleil (pour les cycles saisonniers). Ce code d'éthique agit en fait en tant que norme (Abdilla, 2019), dans la mesure où toutes les interactions entre les entités sont formatées dès leur impulsion, puis encadrées dans leur mise en œuvre, et ce, de manière durable (*Loc. cit.*). L'application de la normativité relève alors non pas de facteurs ou de processus externes, mais de la conformité des conduites.

Appliquées à la gouvernance des données numériques, les épistémologies traditionnelles permettraient alors de repenser cette gouvernance telle que conçue selon les représentations des acteurs publics ou privés. Elles permettraient de maintenir les données connectées aux êtres humains qu'elles représentent, étant donné qu'elles expriment le contexte de leur production et, conséquemment, les réalités des Premiers Peuples (Shedlock et Vos, 2018). Le lien entre ces entités (êtres humains et données) représenterait en ce sens une interaction, au même titre que toutes les autres interactions présentes dans l'écosystème. L'éthique de la relation entre les entités s'appliquerait alors, faisant en sorte que les entités conservent une responsabilité normative par rapport aux données et à leurs usages. Les données disposeraient des mêmes qualités et seraient soumises aux mêmes normes d'éthique de la relation que les entités desquelles elles sont tirées, puisque leurs existences respectives sont consubstantielles. Elles ne seraient alors pas objectivées et disposeraient donc d'une agentivité à part entière. La gouvernance en lien avec ces données ne pourrait donc pas être déconnectée de cette responsabilité, mais elle devrait plutôt inclure les êtres humains qui sont représentés par ces données.

La gouvernance des données numériques appréhendée à partir des épistémologies traditionnelles permettrait alors de rompre avec une idée de neutralité axiologique selon laquelle la technologie doit être déconnectée de tout contexte sociétal pour pouvoir s'appliquer universellement (Tallbear, 2019 ; Mhlambi, 2020). Cela permettrait aussi de rompre avec les pratiques historiques d'objectification des

individus autochtones par rapport à leur environnement social et politique. Córdova (2018, 4) estime que la mise en action des épistémologies des Premiers Peuples pourra favoriser une ethnogenèse et l'émergence d'un discours plus nuancé, diversifié et représentatif des réalités, des besoins et des objectifs des Premiers Peuples.

À l'ère de la numérisation et de la mise en données croissante des identités et des rapports sociaux, les enjeux que soulèvent le contrôle et la production des données sur les groupes marginalisés sont d'autant plus substantiels qu'ils sous-tendent des rapports de pouvoir dont la plupart des aspects demeurent largement invisibles et peu documentés. Par exemple, des mesures récentes portant sur les politiques de données ouvertes, pourtant présentées comme progressistes, peuvent avoir un impact négatif sur la représentativité des données pour les groupes concernés. Pour certains, ces mesures focalisent l'attention publique sur les modalités d'accès au détriment des enjeux de qualité et d'omission de données, enjeux qui, s'ils étaient pris en considération, pourraient avoir des incidences positives sur les réponses apportées aux besoins des groupes et communautés marginalisés (Córdova, 2018). De plus, du fait des politiques publiques de mise en données et de citoyenneté numérique, certains groupes seraient en train de subir un autre processus de colonisation, sur le plan numérique (Córdova, 2018). Afin qu'ils puissent à court terme disposer d'une meilleure maîtrise de leurs données, la mise en place de modes de gouvernance de leurs données numériques apparaît comme une avenue déterminante pour assurer leur inclusion pleine et entière et la qualité des données qui les représentent.

À cet égard, l'agentivité et les stratégies numériques mises en place par les Premiers peuples par rapport aux données et informations qui les représentent constituent une étape déterminante dans le processus de décolonisation et d'autodétermination informationnelle. Leur agentivité s'est d'ailleurs manifestée très tôt dans le processus historique et a déjà apporté un certain nombre de changements structurels dans des secteurs comme celui de la recherche ou de la gouvernance de l'information. Ces peuples disposent en outre d'épistémologies et de modalités de régulation dont les fondements reposent déjà sur la base d'un réseau de connexions dématérialisées. En ce sens, et compte tenu de l'objectif de souveraineté de leurs données, ce n'est très certainement qu'une question de temps pour que soient développés des modes de gouvernance appliqués plus spécifiquement aux données numériques.

## Références

- Abdilla, A. (2018). Beyond Imperial Tools: Future-proofing technology through Indigenous Governance and Traditional Knowledge Systems. Dans J. Harle, A. Abdilla et A. Newman (dir.), *Decolonising the Digital: Technology as Cultural Practice* (pp. 67–81). Sydney, Australie: Tactical Space Lab.
- Abdilla, A. et Fitch, R. (2017). Indigenous Knowledge Systems and Patterns Thinking: An Extended Analysis of the First Indigenous Robotics Prototype Workshop. *The Fibreculture Journal*, 28, 1–14.
- Alloing, C. (2016). La sousveillance. Vers un renseignement ordinaire. *Hermès*, 3 (3), 68-73. DOI : <https://doi.org/10.3917/herm.076.0068>
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (2014). *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*, Wendake, Canada.
- Asselin, H., Basile, S. (2012). Éthique de la Recherche avec les Peuples Autochtones. *Éthique Publique*, 14 (1), 1-10. <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.959>
- Benjamin, R. (2019). *Race after technology: Abolitionist tools for the new Jim code*. Oxford, Grande-Bretagne : Polity Press.
- Cordova, Y. (2018). Indigenous communities and cloud-based nations. *SSRN Electronic Journal*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.3247287>
- Costanza-Chock, S. (2020). *Design Justice: Community-Led Practices to Build the Worlds We Need*. Cambridge, Massachusetts, États-Unis (MA) : MIT Press.
- Eubanks, V. (2018). *Automating Inequality: How High-tech Tools Profile, Police, and Punish the Poor*. New York, États-Unis (NY): St Martin's Press.
- Gasparotto, M. (2016). *Digital Colonization and Virtual Indigeneity: Indigenous Knowledge and Algorithm Bias* (20 p.). Rutgers University. DOI:<https://doi.org/10.7282/T3XG9TFG>
- Gray, J. (2019). Data witnessing: Attending to injustice with data in Amnesty International's Decoders project. *Information, Communication & Society*, 22(7), 971-991.
- Gohier, M. (2013). Les politiques coloniales françaises et anglaises à l'égard des autochtones. Dans A. Beaulieu, M. Papillon et S. Gervais (dir.), *Les autochtones et le Québec : Des*

- premiers contacts au Plan Nord* (p. 113-134). Montréal, Canada : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Hubner, B. (2007). "This is the Whiteman's Law" : Aboriginal resistance, bureaucratic change and the Census of Canada, 1830-2006. *Archival Science*, 7(3), 195–206.
- Kidd, D. (2019). Extra-activism: Counter-mapping and data justice. *Information, Communication & Society*, 22(7), 954 -970.
- Kukutai, T. et Taylor, J. (2016). *Indigenous data Sovereignty: Towards an Agenda*. Canberra, Australia: Australian National University Press. DOI: <https://doi.org/10.22459/CAEPR38.11.2016>
- Lewis, J. E. (2014). *A Better Dance and Better Prayers: Systems, Structures and the Future Imaginary in Aboriginal New Media*. University of Calgary press. Dans S. Loft et K. Swanson, (dir.), *Coded territories : tracing indigenous pathways in new media art*. (p 49-78) Calgary, Alberta: University of Calgary Press.
- Lewis, J. E. (2016). Preparation for a Haunting: Notes Towards an Indigenous future imaginary. Dans D. Barney, G. Coleman, C. Ross, J. Sterne et T. Tembeck (dir.), *The Participatory Condition in the Digital Age* (p. 229-251). Minneapolis, États-Unis (MI) : University of Minnesota Press.
- Lewis, J. E., Arista, N., Pechawis, A. et Kite, S. (2018). Making Kin with the Machines. *Journal of Design and Science*, 1–18.
- Lovett, R., Lee, V., Kukutai, T., Cormack, D., Rainie, S. et Walker, J. (2019). Good data practices for indigenous data sovereignty and governance. Dans A. Daly, K. Devitt et M. Mann (dir.), *Good Data* (p 26-36). Amsterdam, Pays-Bas : Institute of Network Cultures.
- Mann, S., Nolan, J. et Wellman, B. (2002). Sousveillance : Inventing and Using Wearable Computing Devices for Data Collection in Surveillance Environments. *Surveillance & Society*, 1(3), 331-355.
- Mhlambi, S. (2020). From Rationality to Relationality: Ubuntu as an Ethical and Human Rights Framework for Artificial Intelligence Governance. Carr Center Discussion Paper Series 2020-009.
- Noble, S. (2018). *Algorithms of Oppression: How Search Engine Reinforce Racism*. New York, États-Unis (NY): NYU Press.
- Norris, J., Clatworthy, S. et Peters, E. (2013) The Urbanization of Aboriginal: Populations in Canada: A Half Century in Review. Dans C. Andersen et E. J. Peters (dir.), *Indigenous*

*in the city: Contemporary identities and cultural innovation*  
(p. 29-45). Vancouver, Canada : UBC Press.

Peluso, N. (1995). Whose woods are these? Counter-mapping forest territories in Kalimantan, Indonesia. *Antipode*, 27(4), 383-406.

Ricourte, P. (2019). Data Epistemologies: The Coloniality of Power, and Resistance. *Television and New Media*, 20(4), 350-365. DOI: <https://doi.org/10.1177/1527476419831640>

Ross-Tremblay, P. et Hamidi, N. (2013). Les écueils de l'extinction : Les Premiers peuples, les négociations territoriales et l'esquisse d'une ère postcoloniale. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43 (1), 51–57.

Santos, B. D. (2009). An epistemology of the South: The reinvention of knowledge and social emancipation. Mexico, Mexique : Siglo XXI.

Shedlock, K. et Vos, M. (2018). A conceptual model of indigenous knowledge applied to the construction of the It artefact. Dans *Proceedings of the 31st Annual CITRENZ Conference*. Wellington, Nouvelle-Zélande. 1-7.

Tallbear, K. (2019). Caretaking Relations, Not American Dreaming. *Kalfou: A Journal of Comparative and Relational Ethnic Studies*, 6(1), 24-41.

Walter, M. et Suina, M. (2019). Indigenous data, indigenous methodologies and indigenous data sovereignty. *International Journal of Social Research Methodology*, 22(3), 233-243.